
Leclerc accusé d'abus de stages : "Normalement, il y a une promesse d'embauche", dit une avocate

REPLAY - Onze chômeuses de longue durée ont porté plainte pour "escroquerie" et "travail dissimulé" après avoir participé à une formation dans une enseigne Leclerc. Les explications d'Anne-Constance Coll.

⌂ La page de l'émission : 3 minutes pour comprendre

PAR YVES CALVI, LA RÉDACTION DE RTL | PUBLIÉ LE 21/11/2014 À 09:29
| MIS À JOUR LE 21/11/2014 À 10:42

Les plaignantes, onze chômeuses de longue durée de 18 à 47 ans, ont participé avec 80 autres personnes à une "préparation opérationnelle à l'embauche" (POE) entre décembre 2013 et février 2014, lors de l'aménagement d'un supermarché Leclerc à Fleury-Mérogis, dans l'Essonne.

Indemnisés par Pôle Emploi durant cette période, les stagiaires ont été chargés du ménage et de l'installation des rayons de la future enseigne franchisée. Mais, au moment de l'inauguration du magasin en janvier, **la moitié des chômeurs s'est vu refuser l'embauche promise** par le dispositif.

"Visiblement, il y a un petit problème", lance l'avocate Anne-Constance Coll, spécialisée dans le droit du travail. "On est là avec un accord tripartite entre Pôle Emploi, un organisme de formation et la société - en l'occurrence Leclerc - qui reçoit les salariés. Il y avait donc une promesse d'embauche".

“

*Si la promesse d'embauche est suffisamment
précise, elle vaut contrat de travail*

Anne-Constance Coll, avocate

”



"Si la promesse d'embauche est suffisamment précise, elle vaut contrat de travail", insiste-t-elle, se disant **"étonnée qu'on soit uniquement au pénal et pas également au conseil de prud'hommes"**. Pour des chômeurs ou des étudiants qui croient à une embauche, Anne-Constance Coll explique qu'il est difficile de se protéger. "Dans ce cas précis, nous sommes avec des chômeurs de longue durée qui sont en situation difficile et qui ont vraiment envie de travailler", ajoute-t-elle.

"S'il y a une condamnation, il y aura une condamnation non seulement de la société mais également certainement des dirigeants s'ils ont mis en place un système", indique l'avocate, qui évoque une possible obligation de fermeture des magasins.

Peut-on envisager de se retourner contre Pôle Emploi ? "Qui va le faire ? Pôle Emploi, en quelque sorte, c'est l'argent des contribuables", répond-elle. Seule solution : que les contribuables fassent **une action de groupe** en disant qu'il y a des versements de fonds publics sans réel fondement.

COMMENTAIRES

VENDREDI 21 NOVEMBRE

12H17

titusette

helas beaucoup de magasin font cela a la fin du stages ils trouvent toujours quelque chose afin de ne pas garder l employé

10H16

ANIMAL0107

chere maitre
une promesse n'est qu'une promesse
demandez donc a hollande

10H04

mousse5

Et les promesses de 2012 elles valent quoi aujourd'hui ???

00H20

seso

L'avocate : normalement il y a promesse d'embauche ... Tu parles ... Les stagiaires sont sous payés dans toutes les sociétés et lorsqu'il faut les embaucher et bien la promesse part à l'eau.